

Assemblée Technique et Sportive

MB/JG/mc/ATS

Namur, le 18 février 2018.

Madame,
Monsieur,

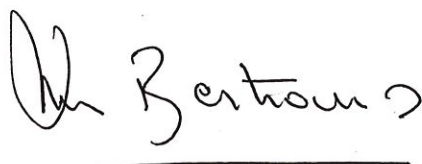
Nous avons le plaisir de vous inviter à participer à l'Assemblée Technique et Sportive (**A.T.S**) qui se déroulera le **Samedi 3 mars 2018**.

AXISPARC
Rue Fond Cattelain, 2
1435 - Mont-Saint-Guibert

Enregistrement des participants : 9 heures
L'horaire et l'ordre du jour en annexe

Pouvons-nous vous demander de faire passer cette convocation à toute personne répondant aux conditions de participations à l'A.T.S. (conditions en annexe).

Merci d'avance de votre présence et veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations sportives.



Michel BERTRAND
Président,



Jean GRETRY
Secrétaire Général,

Membre de la Ligue Royale Belge de Judo affiliée au Comité Olympique et Interfédéral Belge.
à l'Union Européenne de Judo et à la Fédération Internationale de Judo.
Reconnue par le Gouvernement de la Communauté Française de Belgique.
Membre de l'Association Interfédérale du Sport Francophone



Assemblée Technique et Sportive

Madame,
Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous inviter à participer à l'Assemblée Technique et Sportive qui se déroulera le **samedi 3 mars 2018** à l'AXISPARC.

Nous avons opté pour une meilleure répartition de l'agenda des réunions de notre ATS en répartissant les domaines de discussion selon le planning suivant :

HORAIRE	DOMAINE TECHNIQUE
9h00 à 9h30	Accueil - Enregistrement des participants
9h30 à 10h00	Cellule sportive
10h00 à 10h30	Cellule des Organisations Sportives & Techniques
10h30 à 10h45	Cellule de la Coordination des Formations
10h45 à 11h15	Commission de la Communication
11h15 à 11h45	Cellule de l'Arbitrage
11h45 à 12h15	Cellule Pédagogique
12h15 à 12h30	Cellule Kata compétition
12h30 à 13h00	PAUSE
13h00 à 13h30	Commission du Judo Adapté
13h30 à 14h00	Commission Technique
14h00 à 14h30	Commission médicale

Dans l'attente du plaisir de vous rencontrer à cette occasion, nous vous présentons ici,
Madame, Monsieur, nos meilleures salutations sportives

Membre de la Ligue Royale Belge de Judo affiliée au Comité Olympique et Interfédéral Belge.
à l'Union Européenne de Judo et à la Fédération Internationale de Judo.
Reconnue par le Gouvernement de la Communauté Française de Belgique.
Membre de l'Association Interfédérale du Sport Francophone

C.S. de Blocry » Place des Sports, 1 – 1348 – OTTIGNIES LOUVAIN LA NEUVE ♦ tél. +32(0)10/244401 ♦ compte bancaire BE83
2500 0678 3015
E-mail monika@ffbjudo.be ♦ site www.ffbjudo.be



Sponsor officiel de la FFBJ



CONDITIONS DE PARTICIPATIONS à l' A.T.S. (extrait R.O.I.)

L'ASSEMBLEE TECHNIQUE ET SPORTIVE

Chapitre 9 - DU FONCTIONNEMENT

Article 58 - Composition

L'Assemblée Technique et Sportive est composée de tous les affiliés à un club-membre de l'association (en règle de cotisation vis-à-vis de la Fédération Francophone Belge de Judo et D.A. et du Comité Provincial dont il dépend), titulaires d'une licence pour l'année en cours, et

- administrateurs de la F.F.B.J., OU
- membre du Conseil des grades, OU
- président(e) ou conseiller technique du Comité provincial, OU
- directeur technique, OU
- membre d'une cellule, OU
- titulaire du grade minimum de quatrième dan, OU
- titulaire d'un brevet délivré par l'ADEPS pour le Judo ou le ju-jitsu, OU
- titulaire d'une licence d'arbitrage, validée pour l'année en cours, OU
- titulaire d'un brevet de chronométrage national.

Article 59 – Attributions

L'Assemblée Technique et Sportive

- étudie toutes les questions d'ordre technique et/ou sportif posées par la pratique et l'enseignement du judo; du ju-jitsu ou toute autre discipline associée pratiquée au sein de la F.F.B.J et D.A.;
 - propose, de sa propre initiative ou sur demande du Conseil d'Administration, des Cellules Techniques, des Jurys d'examens ou de l'Assemblée Générale, toute suggestion visant à résoudre ces questions;
 - examine et approuve les rapports annuels présentés par les Cellules Techniques et le Conseil des grades et qui seront soumis, pour ratification, à l'assemblée générale de la Fédération Francophone Belge Judo et D.A.;
- émet un avis sur le choix du Directeur Technique général et des Directeurs Techniques

Article 60 - Fonctionnement particulier

L'Assemblée Technique et Sportive est présidée par un collège constitué du(de la) Président(e), des vice-président(e)s, (de la) Secrétaire Général(e) et des Directeurs Techniques de la Fédération Francophone Belge de Judo et D.A.

Membre de la Ligue Royale Belge de Judo affiliée au Comité Olympique et Interfédéral Belge.
à l'Union Européenne de Judo et à la Fédération Internationale de Judo.
Reconnue par le Gouvernement de la Communauté Française de Belgique.
Membre de l'Association Interfédérale du Sport Francophone

C.S. de Blocry » Place des Sports, 1 – 1348 – OTTIGNIES LOUVAIN LA NEUVE ♦ tél. +32(0)10/244401 ♦ compte bancaire BE83
2500 0678 3015

E-mail monika@ffbjudo.be ♦ site www.ffbjudo.be



Sponsor officiel de la FFBJ